

Association agréée
de défense
de l'environnement

VIVRE L'ÎLE 12 SUR 12

J.O. du 6 avril 1985



www.12sur12.org

BP 412
85330 Noirmoutier-en-l'Île
12sur12@12sur12.org
tel. 02 51 39 84 50

Noirmoutier, le 17 décembre 2012

Monsieur le Préfet de la Vendée
29, rue Delille

85922 LA ROCHE SUR YON

**PROJET de Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) de l'île de Noirmoutier
Nos Observations dans le cadre de la concertation du public du 19 octobre au 19
décembre 2012**

Monsieur le Préfet,

Très sensibilisés à la protection du littoral de l'île de Noirmoutier et de ses habitants, nous participons dès que nous en sommes conviés à l'élaboration des documents d'urbanisme de l'ensemble de l'île de Noirmoutier en tant qu'Association agréée de Défense de l'environnement.

C'est par courrier du 4 juillet 2008 que vous nous avez associés, compte tenu de notre connaissance des risques sur le territoire, à l'étude d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) pour les 4 communes de l'île de Noirmoutier et nous vous en remercions.

Vous avez ensuite prescrit l'établissement d'un PPRL par arrêté du 6 janvier 2011,

Nous avons donc participé :

- aux réunions du Comité de Pilotage,
- aux réunions publiques d'information : celle intercommunale du 17 octobre et les quatre communales du 23 octobre où le projet de PPRL ainsi que tous les éléments graphiques ont été présentés.

Vivre l'île 12 sur 12 préconisait depuis plusieurs années la reconnaissance par les acteurs insulaires de la nécessité de la mise en œuvre de ce PPRL et espérait, suite à Xynthia, que la prise de conscience de l'importance de ce document serait partagée par la population. Mais, à la suite de vives réactions de terrain et la création d'un Collectif de Défense des « *Intérêts des particuliers, des professionnels et des propriétaires de l'île de Noirmoutier* », il nous a semblé indispensable de faire un communiqué de presse pour informer la population de notre position (cf. PJ).

L'objet de la présente est de vous faire parvenir les grandes lignes de nos observations. Nous déposons en parallèle, sur le site de la DDTM, nos commentaires.

Remarques d'ordre général :

- Xynthia : tout d'abord, nous tenons à réaffirmer que toutes les côtes de l'île (tant au nord qu'au sud, à l'ouest qu'à l'est) ont été touchées d'une façon concomitante dans la nuit, contrairement à ce qui est avancé, pour minimiser les risques, par les opposants. (se référer à la carte présentée lors du Conseil Communautaire de l'île de Noirmoutier le 2 mars 2010)
- La continuité de la hauteur de crête des défenses contre la mer est indispensable, donc le relèvement des points bas (endroits des débordements ou contournements lors de Xynthia). La surcharge des digues risque de les voir s'enfoncer dans les sables ou dans les vases. Le muret établi sur la côte Est (au Gois, Jubert,.....) doit obligatoirement couvrir toute la longueur.
- Question des hypothèses des brèches : les brèches correspondent à des endroits sensibles (ex. la digue sud du Gois qui fût consolidée en 1979 fit l'objet lors de Xynthia de 2 grandes failles internes). Il est cependant indispensable de les identifier précisément, en tenant compte des travaux qui ont pu être réalisés récemment (ex. digue du Fier, les propriétaires ont rehaussé leur mur de clôture assurant une meilleure protection, mais ce secteur reste sensible du fait de la proximité des habitations jouxtant la digue).
- Existence de « casiers » qui peuvent être fermés : passage piétons, cales de descente à la mer,
- Maitrise de l'érosion dunaire : connaissant les reculs parfois très importants des dunes, (domaine qui reste sensible et vivant, puisqu'il va et qui vient), il est souhaitable de prévoir une zone précaution et des défenses douces (les enrochements sont très destructeurs des plages) . Sur la façade ouest, les dunes de Luzéronda, celles de la Guérinière, de Barbâtre jusqu'au pont (à cet endroit précis, le recul s'est fait sur 80 m en 2 fois) ne sont pas prises en compte comme le sont les dunes de la Clère au nord de l'île. Il nous semble que cette problématique devrait être une préoccupation du PPRL de l'île. Nous craignons que les constructions (devenues plus restrictives avec le PPRL) se reportent juste à l'arrière des dunes.
- Les digues, même surélevées et avec des assises efficaces, ne garantissent pas l'île de l'inondation, les zones « rouges » du PPRL doivent être inconstructibles pour toute habitation.
- Prise en compte de tous les types d'inondation
Maintien des bassins d'orages / réception des eaux pluviales de la plaine agricole au nord (cf. carte hypsométrique) :
 - la conjonction de fortes pluies et d'une tempête extrême reste le scénario le plus destructeur.
 - les inondations récurrentes dues aux eaux pluviales ne sont pas seulement anecdotiques et méritent d'être prises en compte (cf. arrêté du Préfet en 1999 sur les 4 communes de l'île pour inondations de logements). Le pluvial ne peut s'évacuer en mer par gravité que pendant les périodes de basse mer que ce soit par les coëfs ou par les étiers.
 - seules les pompes électriques de la Linière, des Roussières, de l'Etier du Moulin permettent l'évacuation à toute heure de marée sauf en cas de coupures de courant. D'autres pompes existent à la Tresson et à la Nouvelle Brille.

Remarques particulières

- PAPI : avoir une meilleure connaissance des travaux programmés de défense contre la mer (malgré l'arrêté du Préfet, « Vivre L'île 12 sur 12 » n'a pas été conviée au travail sur le PAPI ; pourtant une plaquette de la COMMUNAUTE DE COMMUNE nous précise comme partenaires au niveau de la gouvernance du PAPI (élaboration du PAPI et COPIL pour assurer le suivi)) !
- si l'on prend en compte le niveau atteint par la tempête Xynthia (4,17 m IGN), ce sont les $\frac{3}{4}$ de l'île qui sont sous le niveau atteint lors de la tempête.

Cartes d'aléas

- La « 2 fois 2 voies » ne peut être considérée comme digue (moyenne de hauteur : 2,80 m)
- La carte « hypsométrique » (carte utilisée par la DREAL) met bien en évidence le caractère très vulnérable de l'île ; toutes les cuvettes présentes sur la commune de Noirmoutier apparaissent clairement : La Linière, le courseau des bœufs, les zones humides basses de la Blanche, la Madeleine, le secteur de la Résistante, le Vieil, les Roussières, les Prés Patouillards (cf. carte en PJ), les Sableaux, Fort Larron, le Boucaud bien sûr. On peut apprécier le mince cordon dunaire à la Guérinière, à la Clère, aux Sableaux et à l'Herbaudière.
- La vulnérabilité est bien mise en évidence sur chacune des cartes d'aléas.

Cartes des enjeux

- les secteurs d'urbanisation future sont à ajuster avec les évolutions actuelles des documents d'urbanisme en cours (Noirmoutier en l'île : zones 2 AUH des Linières, Barbatre : zone 2 NA dunes de la Tresson....)

Les services de la Préfecture, y compris le bureau d'études, semblent avoir effectué un travail rigoureux prenant en compte l'ensemble de l'île. L'étude menée représente avec une grande précision le terrain naturel. Ce sont des hypothèses, et si certaines peuvent être à améliorer, il est difficile de remettre en cause le bien fondé de cette étude basée sur une technique de pointe et sur l'application de la circulaire du 27 juillet 2011. Les cartes disponibles sur les dégâts lors de Xynthia montrent bien les nombreux débordements recensés sur tout le pourtour de l'île. Il nous paraît normal de prendre en considération des ruptures multiples de digues tout au moins dans certaines des hypothèses. Quand on étudie la carte de la DREAL, on se rend compte à quel point la zone de précaution de 100 m est essentielle.

Des concessions de fond, des compromis (pour satisfaire le court terme) accordés aujourd'hui seront des problèmes graves demain !

Face à la crainte d'une baisse d'activité économique prônée par les principaux opposants à ce projet de PPRL, il nous semble que le danger pourrait venir d'une colonisation accélérée des zones hors d'eau, c'est-à-dire de la plaine agricole et de certaines dunes. C'est un grand risque qui défigurerait définitivement l'île de Noirmoutier, (destruction de toute l'activité primaire de culture de la pomme de terre primeur qui est une des activités principales des habitants à l'année) modifiant ainsi l'économie de l'île.

L'association « Vivre L'île 12 sur 12 » estime donc que des choix sont à faire pour l'avenir et non pour satisfaire des intérêts à court terme (particuliers et/ou économiques). Il s'agit bien de maîtriser le développement de l'urbanisation sur des territoires situés dans les zones basses de l'île de Noirmoutier afin de limiter la mise en danger de toute nouvelle population.

Nous soutenons donc ce projet de PPRL dont l'objet premier est de préserver des vies humaines et en second de réduire aussi le coût des dommages liés aux risques, qui est reporté in fine sur la collectivité : « toute installation nouvelle en zone soumise aux risques représenterait une acceptation tacite de la collectivité nationale de prendre en charge le coût des dommages » (n/bulletin info 12 SUR 12 N° 52 été 2008).

Nous espérons que vous examinerez avec attention nos observations.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'informations et vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre haute considération distinguée.

La Présidente

Marie Thérèse Beauchêne.

PJ :

- Communiqué de presse « Vivre l'île 12 sur 12 » pour la mise en œuvre d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux
- Carte hypsométrique secteur Nord Est, commune de Noirmoutier en l'île.